

GROUPE DE HAUTE MONTAGNE
(G.H.M)
Association déclarée
Siège Social: 4, rue Guichard, PARIS 16°

--:--:--:--

PARIS, le 28 Janvier 1944.

Adresser la correspondance :
179, rue de la Pompe, PARIS 16°

Monsieur et Cher Camarads,

Vous êtes prié d'assister à la prochaine réunion du G.H.M. qui aura lieu le mardi 8 Février, à 20 h. 45, au domicile de notre vice-Président, 179, rue de la Pompe, PARIS 16° (Métro V. Hugo)

L'Ordre du Jour est le suivant :

- 1°/ - Communications diverses du Comité
- 2°/ - Controverse animée par Henri SALIN :
Le sens de la Montagne

Veillez agréer, Monsieur et Cher Camarade, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Vice-Président du G.H.M.
Lucien DEVIES

A V I S

AGREMENT. - Par décision du 18 Janvier 1944, le G.H.M. a été agréé comme Association Nationale de Tourisme.

ADMISSIONS. - Le Comité a admis comme membres actifs :
R. d'AGOP, L. AILIEUX, Dr. G. ARNAUD, R.W. BERNICK, H. BONNET, G. KOGAN, M. MALET, P. REVEL.

CANDIDATURES. - Sont admis à présenter leur candidature au titre de membre actif :

Edgar COUTAZ (membre honoraire), à Chambray, présenté par L. DEVIES et Ed. FREUDO;

Roland FAURE (membre honoraire), à Montreuil, présenté par L. DEVIES ET Ed. FREUDO;

Maurice HERZOG, à Paris, présenté par le Docteur P. MADEUF et G. REBUFFAT;

Docteur Jacques OUDOT, à Melun, présenté par P. Le CONTE de POLY et le Docteur P. MADEUF;

Robert Jean Richard (membre honoraire), à Paris, présenté par A. ARNAUD et M. RENAUDIE.

Henry RIPERT, à Grenoble, présenté par R. LEININGER et L. NELITNER.

DEMISSION. - Le Comité a pris acte de la démission de Mlle Y. LACROIX (membre honoraire).

SOCIÉTÉ DAUPHINOISE DE SECOURS EN MONTAGNE. - Le G.H.M. a adhéré à la Société Dauphinoise de Secours en Montagne.

GUIDE DES ITINÉRAIRES INTÉRESSANTS DES MASSIFS ALPINS SECONDAIRES. - Notre camarade Félix GERMAIN, 7 Boulevard Gambetta à Grenoble (Isère) a bien voulu accepter de élaborer sous l'égide du groupe un guide des itinéraires intéressants des massifs des Alpes Françaises autres que la chaîne du Mont Blanc, les Alpes Graies, le massif des Ecrins.

Le Comité invite les camarades à envoyer à F. GERMAIN tous les documents (descriptions et photos) susceptibles de l'aider dans son travail et à réserver le meilleur accueil à ses demandes de renseignements.

LIVRES ET REVUES ALPINS. - Notre camarade le Docteur M.A. AZEMA vient de fonder à Béziers une association affiliée à la F.F.M. destinée à orienter la jeunesse vers les sports de plein air et vers l'alpinisme en particulier. Pour constituer une bibliothèque alpine notre camarade cherche à se procurer à un prix raisonnable la collection des revues alpines nationales et locales (Alpinisme, La Montagne, Revue Alpine, Bulletin Pyrénéen, etc...) ainsi que tous ouvrages de montagne classiques ou non.

Nous invitons tous les camarades qui pourraient le faire à aider notre Ami AZEMA, qui se donne avec un dévouement admirable à la formation de la jeunesse.

Voici son adresse : Docteur M.A. AZEMA, Clinique Saint-Vital, Combes par Bédarieux. (Hérault)

Ailefroide. - La rédaction de la revue Alpinisme recherche pour un article de notre camarade K. GUREKIAN des photos générales ou de détail des arêtes de l'Ailefroide.

DELEGUE DU G.H.M. à Nice. - Le Comité a désigné K. GUREKIAN comme Délégué du groupe à Nice.

CHAUSSURES DE MONTAGNE. - Les camarades qui détiendraient des bons d'achat de chaussures de montagne, couleur violet, qui n'auraient pu être honorés, sont priés de nous les retourner d'urgence en nous faisant part des motifs de leur non utilisation, pour que nous nous efforcions de faire procéder à leur remplacement.

COTISATION. - A la suite de l'augmentation du prix d'abonnement de la revue Alpinisme, le Comité a fixé à 75 francs pour les camarades résidant en France le montant de la cotisation pour 1944. Toutefois, le montant de la cotisation reste fixé à 20 francs pour ceux qui ne reçoivent pas un service spécial de la revue Alpinisme, c'est-à-dire les femmes, soeurs frères des camarades versant déjà une cotisation globale.

Pour les camarades résidant à l'étranger le taux est de 110 francs.

Les camarades sont priés de bien vouloir s'acquitter au plus tôt soit par chèque à l'ordre du G.H.M. à envoyer à notre Trésorier, M. Paul JULLIEN, 24, rue des Réservoirs, VERSAILLES (S.&.O) soit par versement au compte chèques postaux PARIS 1571-99.